



**ECOLE D'APPLICATION DE
SECURITE CIVILE**

Version du 17.02.2020

Les tables AIR STANDARD Procédures

Secours Nautiques



Table du ministère du travail

I. LA REMONTEE LENTE

II. LA REMONTEE RAPIDE

III. L'INTERRUPTION DE PALIER



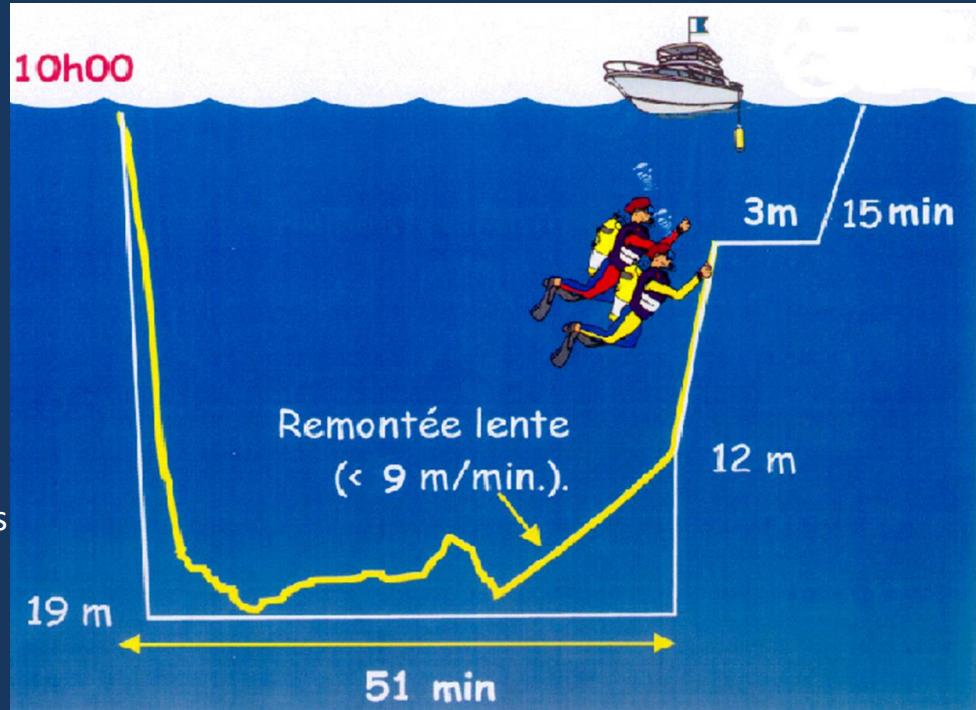
Table du ministère du travail

I. LA REMONTEE LENTE

Une remontée lente se caractérise par une vitesse < à 9 m par minute.

En cas de remontée lente et bien sur en l'absence de signes d'accident de plongée, le responsable de la plongée doit :

Prendre en compte ce temps de cette remontée pour le calcul des paliers en l'intégrant au temps au fond.



Profondeur 21 mètres						
Temps au fond min	Remontée au palier min : sec	Air 9 m	Air 6 m	Air 3 m	Total decom. min : sec	Plongée successive
50	1 : 30	-	-	7	8 : 30	Possible
60	1 : 30	-	-	15	16 : 30	Possible
70	1 : 30	-	-	20	21 : 30	Possible

Table du ministère du travail

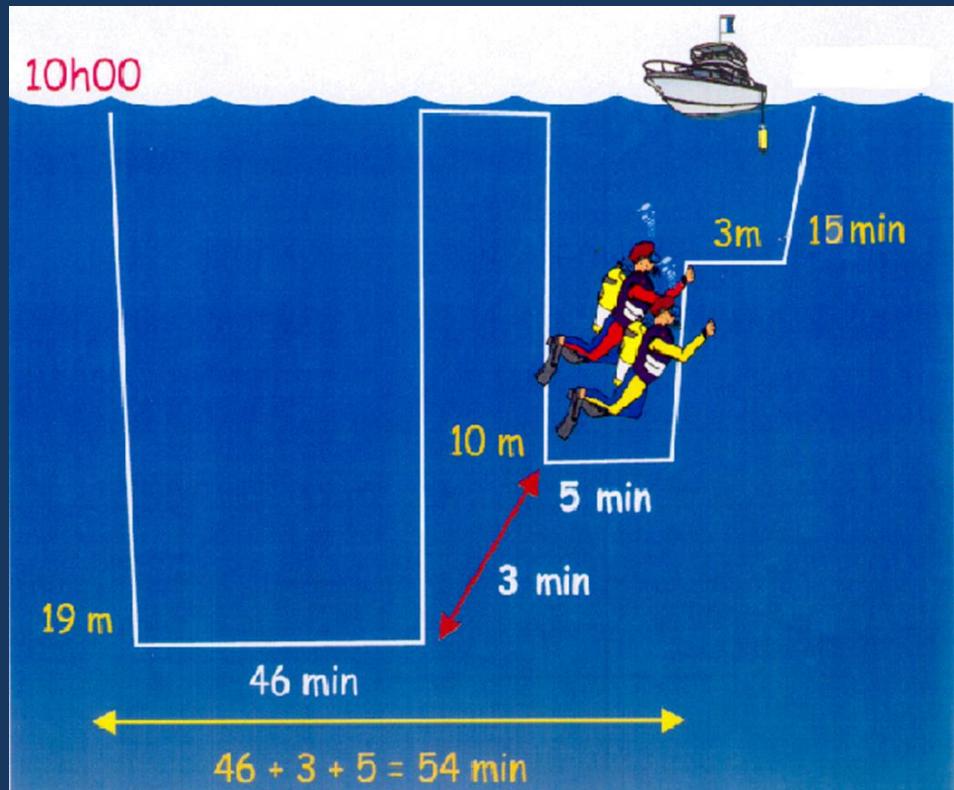
II. LA REMONTEE RAPIDE

Une remontée rapide se caractérise par une vitesse > à 15 m par minute.

En cas de remontée rapide et bien sur en l'absence de signes d'accident de plongée, le responsable de la plongée doit :

Il dispose de 3 minutes pour descendre à demi profondeur et effectuer un palier de 5 minutes. Ces huit minutes seront additionnées au temps

Profondeur 21 mètres						
Temps au fond min	Remontée au palier min : sec	Air 9 m	Air 6 m	Air 3 m	Total décomp. min : sec	Plongée successive
50	1 : 30	-	-	7	8 : 30	Possible
60	1 : 30	-	-	15	16 : 30	Possible
70	1 : 30	-	-	20	21 : 30	Possible



fond pour calculer les paliers.

Table du ministère du travail

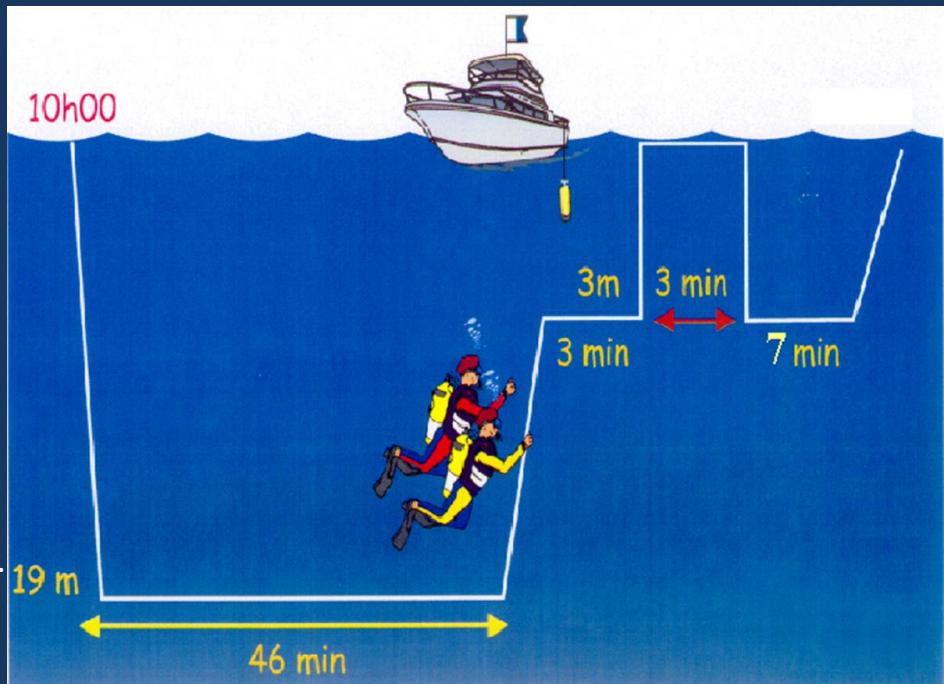
III. L'INTERRUPTION DE PALIER

Une interruption de palier se caractérise par la non réalisation du temps prévu par les tables d'un ou plusieurs paliers.

Face à cette situation et bien sur en l'absence de signes d'accident de plongée, le responsable de la plongée doit :

Il dispose de 3 minutes pour descendre et ainsi reprendre la totalité des paliers à réaliser.

Profondeur 21 mètres						
Temps au fond min	Remontée au palier min : sec	Air 9 m	Air 6 m	Air 3 m	Total décomp. min : sec	Plongée successive
45	1 : 30	-	-	5	6 : 30	Possible
50	1 : 30	-	-	7	8 : 30	Possible
60	1 : 30	-	-	15	16 : 30	Possible





ENTENTE-ECASC
ETABLISSEMENT PUBLIC
www.valabre.com

